

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD452

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 66, substituer aux mots :

« causées à un câble sous-marin »,

les mots :

« des câbles sous-marins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.